

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2020-48(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

Date de convocation : 16 novembre 2020

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Votants : 17

Réception en Préfecture le : 03 DEC. 2020

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

L'an deux mille vingt et le 24 novembre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni **en visioconférence**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN,

Etaient présent(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO, Michèle MOUTTE, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD.
Messieurs Serge CAREL, Robert GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Daniel SPAGNOU, Jean-Michel TRON.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Patricia PAUL, Nathalie PONCE-GASSIER, Alberte VALLÉE
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Claude FIAERT.

Objet : Débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021 et rapport sur le développement durable

Le Président expose :

Le Conseil d'administration est invité à tenir son débat d'orientation budgétaire afin de discuter des orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2021.

Ce débat prescrit par le code général des collectivités territoriales (L3312-1) n'est pas sanctionné par un vote. Dans ce débat, il sera abordé trois points :

- Prospective financière 2020 – 2024,
- Orientations pour 2021,
- Développement durable.

1. Prospective financière 2020- 2024

Dans le cadre du présent débat d'orientation budgétaire, il vous est proposé ci-dessous une prospective financière jusqu'en 2024. Il s'agit d'une estimation qui pourrait être impactée par une sinistralité importante, des dépenses liées à la pandémie ou de nouvelles contraintes réglementaires.

Cette prospective n'intègre pas le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels. Dans le cadre de ce débat, il conviendra à notre assemblée de l'évoquer étant précisé que ces créations ne peuvent plus être financées par le budget du SDIS 04 (comme l'ont été les 5 derniers postes) sans une recette complémentaire du conseil départemental.

Au moment où cette prospective a été réalisée, nous étions au début de la « deuxième vague » du COVID-19 ;

	Prospective				
	2020	2021	2022	2023	2024
Produits des services (chap 70)	648 215	880 000	880 000	880 000	880 000
Contributions et participations (chap 74)	16 091 936	16 222 123	16 435 136	16 631 563	16 831 919
<i>Dont contribution du département</i>	9 576 723	9 628 774	9 821 349	10 017 776	10 218 132
<i>Dont contribution communes</i>	3 869 968	3 872 657	3 911 384	3 911 384	3 911 384
<i>Dont contribution E.P.C.I.</i>	2 628 392	2 671 192	2 697 904	2 697 904	2 697 904
Autres recettes d'exploitation	1 092 622	499 000	499 000	499 000	512 000
Total des recettes réelles de fonctionnement	17 832 773	17 601 123	17 814 136	18 010 563	18 296 896
Charges à caractère général (chap 011)	3 055 412	3 067 006	3 137 550	3 179 172	3 279 242
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	10 582 052	10 973 196	11 115 162	11 121 306	10 898 414
Autres charges de gestion courante (chap 65)	204 867	208 007	208 007	208 007	183 350
Intérêts de la dette (art 66111)	681 450	520 323	504 744	490 524	455 461
Autres dépenses de fonctionnement	399 227	30 831	766	789	31 139
Total des dépenses réelles de fonctionnement	14 923 007	14 799 363	14 966 229	14 999 799	14 847 606
Epargne de gestion	3 410 545	3 237 083	3 267 651	3 416 289	3 819 751
Intérêts de la dette	681 450	520 323	504 744	490 524	455 461
Epargne brute	2 729 096	2 716 760	2 762 907	2 925 765	3 364 290
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 901 375	2 130 002	2 327 885	2 527 125	2 563 042
Epargne nette	827 721	586 759	435 022	398 639	701 247
FCTVA (art 10222)	539 627	638 083	815 111	730 764	605 800
Emprunts	1 290 069	3 578 426	3 253 320	3 097 355	2 496 962
Autres recettes	1 235 326	319 411	163 783	700	700
Total des recettes réelles d'investissement	3 065 022	4 535 920	4 232 214	3 828 819	3 103 461
	Prospective				
	2020	2021	2022	2023	2024
Sous-total dépenses d'équipement	3 889 801	4 968 979	4 454 792	3 755 500	2 608 500
Autres investissements hors PPI	0	0	0	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 901 375	2 130 002	2 327 885	2 527 125	2 769 332
Autres dépenses d'investissement	700	700	700	700	700
Total des dépenses réelles d'investissement	0	0	0	0	0
	5 791 876	7 099 681	6 783 377	6 283 325	5 378 532
Fonds de roulement en début d'exercice					
Résultat de l'exercice	11 687	194 599	432 599	729 343	1 285 602
Fonds de roulement en fin d'exercice	182 912	238 000	296 744	556 259	885 473
	194 599	432 599	729 343	1 285 602	2 171 075
Capital Restant Dû cumulé au 01/01					
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	21 972 777	24 761 472	26 209 896	27 135 331	27 705 560
Mouvement d'ordre					
Fonctionnement	- 2 809 536	- 2 433 929	- 2 283 788	- 2 437 872	- 2 486 029
042 - Opérations de transfert entre section - Dépenses	3 298 068	2 700 000	2 500 000	2 375 000	2 108 000
042 - Opérations de transfert entre section - Dépenses Nouvelles	0	500 509	550 368	829 452	1 144 609

042 - Opérations de transfert entre section - Recettes	488 532	766 580	766 580	766 580	766 580
Epargne brute (financière)	2 729 096	2 716 760	2 762 907	2 925 765	3 075 545
Epargne brute (budgétaire)	- 80 440	282 831	479 119	487 893	589 516
Investissement	2 777 923	2 793 973	2 576 512	2 434 251	2 486 739
040 - Opérations de transfert entre section - Dépenses	520 145	766 580	766 580	766 580	766 580
041 - Dépenses - Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0
040 - Opérations de transfert entre section - Recettes	3 298 068	3 060 044	2 792 724	2 371 379	2 108 710
040 - Opérations de transfert entre section - Recettes Nouvelles	0	500 509	550 368	829 452	1 144 609
041 - Recettes - Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0
Epargne nette (financière)	827 721	586 759	435 022	398 639	306 213
Epargne nette (budgétaire)	3 605 644	3 380 732	3 011 534	2 832 890	2 792 952

DETTE	Prospective				
	2020	2021	2022	2023	2024
Dettes en cours					
Capital Restant Dû (au 01/01)	21 972 777	23 471 402	21 401 138	19 295 984	17 192 945
Remboursement en capital de la dette (hors 166)	1 901 375	2 070 264	2 105 154	2 103 039	2 155 059
Intérêts de la dette en cours (art 66III)	681 450	510 002	459 117	407 964	357 580

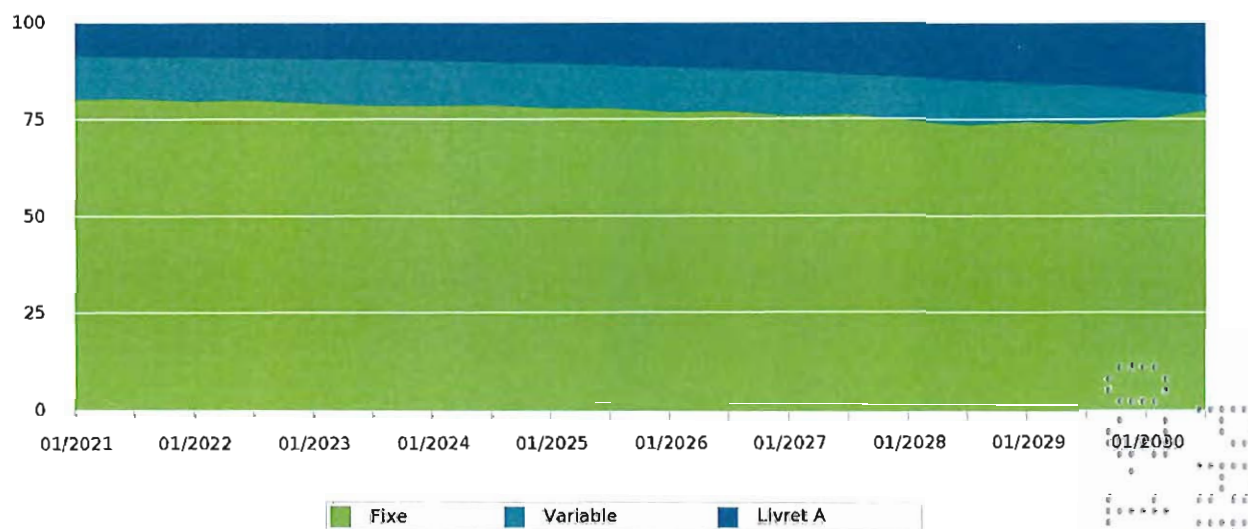
DETTE	Prospective				
	Dettes de la prospective				
Emprunts prospective (art 16 hors 166)	1 290 069	3 578 426	3 253 320	3 097 355	2 496 962
Emprunts déjà souscrits	0	0	0	0	0
Prospective CRD (capital restant dû)	0	1 290 069	4 808 758	7 839 347	10 512 614
Remboursement en capital de la dette (hors 166)	0	59 738	222 731	424 087	614 274
Intérêts de la dette de la prospective (art 66III)	0	10 321	45 627	82 560	124 502
Dettes totales					

Capital Restant Dû cumulé au 01/01	21 972 777	24 761 472	26 209 896	27 135 331	27 705 560
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	24 761 472	26 209 896	27 135 331	27 705 560	27 433 189
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 901 375	2 130 002	2 327 885	2 527 125	2 769 332
Intérêts de la dette (art 66III)	681 450	520 323	504 744	490 524	482 082
Annuités	2 582 824	2 650 324	2 832 629	3 017 650	3 251 414
Caractéristiques de la dette					

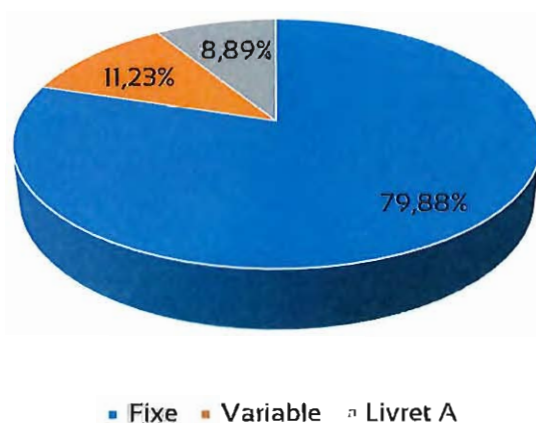
Durée de la dette	20	20	15	15	15
Taux de l'emprunt	0,8000%	1,0000%	1,2000%	1,5000%	1,5000%
Ratio de désendettement	9,07	9,65	9,82	9,47	8,92

Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
2,29%	12 ans et 2 mois	6 ans et 7 mois

Évolution du risque de taux hors swap



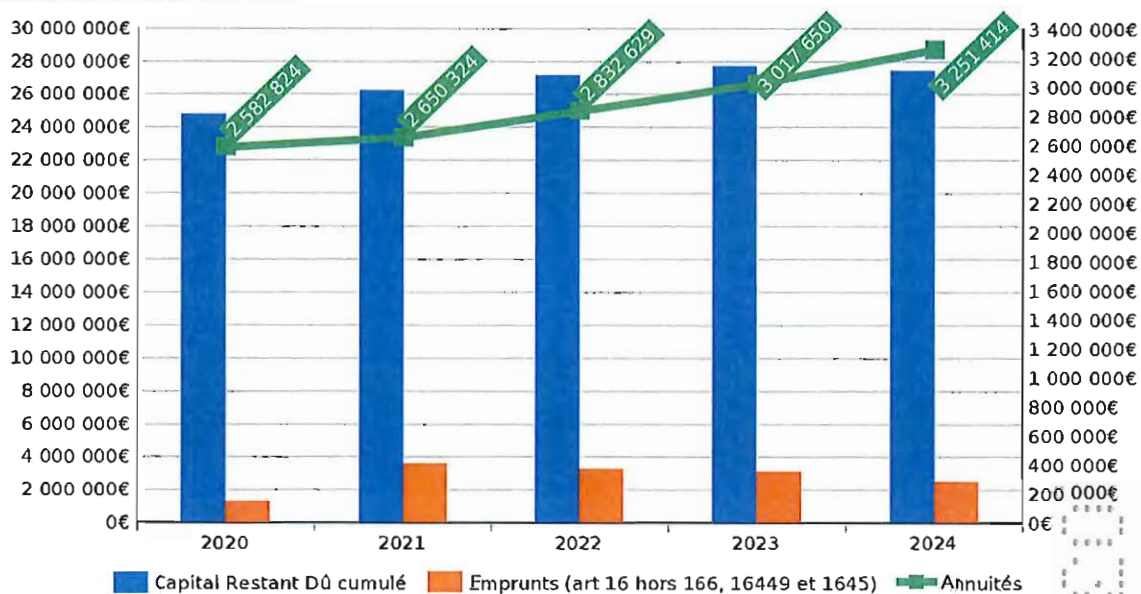
Répartition des taux au 1er janvier 2021



Selon le scénario de prospective, l'encours de la dette évoluerait de **24 761 472 € en 2020** à **27 433 189 € en 2024** (échelle de gauche du graphique). Cette situation démontre que le SDIS 04 aura besoin de subventions d'investissement pour mettre en œuvre son SDACR.

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2020	24 761 472	12,69 %	1 290 069
2021	26 209 896	5,85 %	3 578 426
2022	27 135 331	3,53 %	3 253 320
2023	27 705 560	2,1 %	3 097 355
2024	27 433 189	-0,98 %	2 496 962
	Total Emprunté		13 716 132

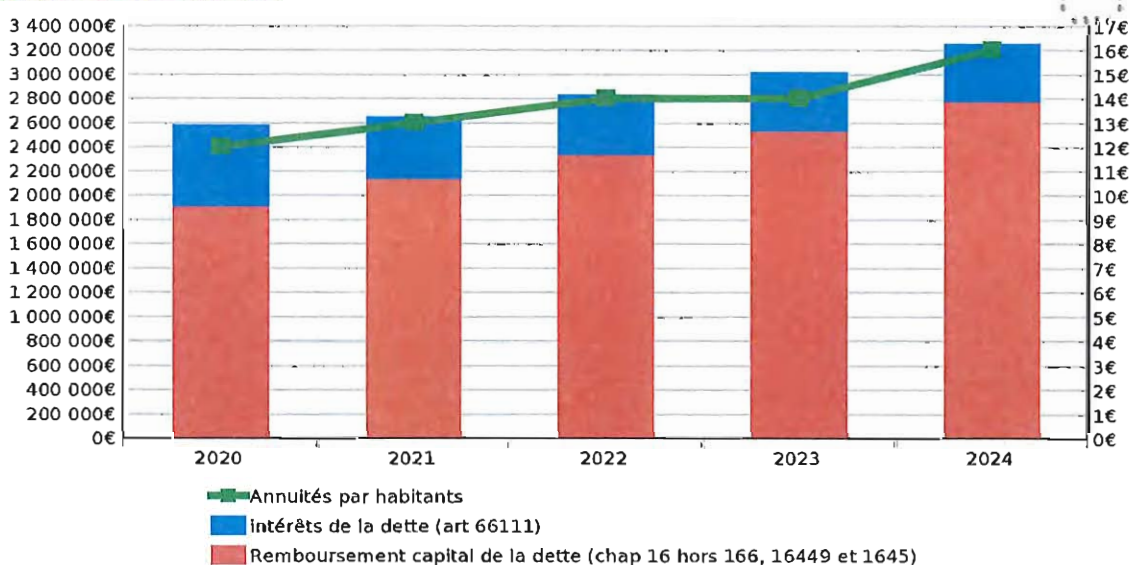
Encours de dette



L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonnerait et se ventilerait comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024
Annuités	2 582 824	2 650 324	2 832 629	3 017 650	3 251 414
Evolution n-1 (en %)	6,28 %	2,61 %	6,88 %	6,53 %	7,75 %
Capital en euro	1 901 375	2 130 002	2 327 885	2 527 125	2 769 337
Intérêts en euro	681 450	520 323	504 744	490 524	482 082

Remboursement

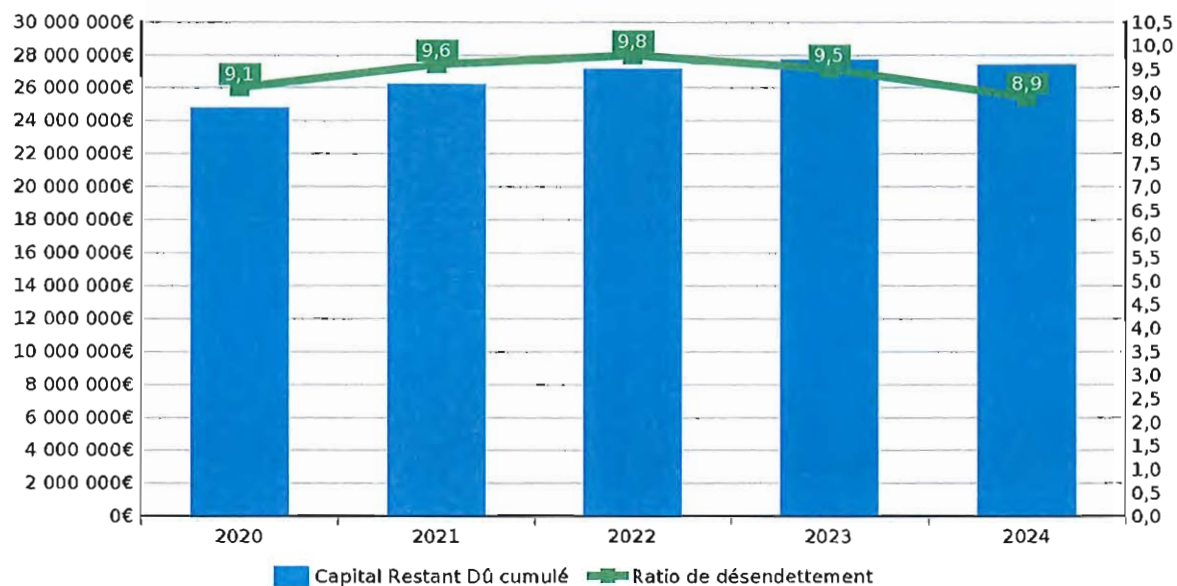


Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évoluerait comme suit :

Capacité de désendettement



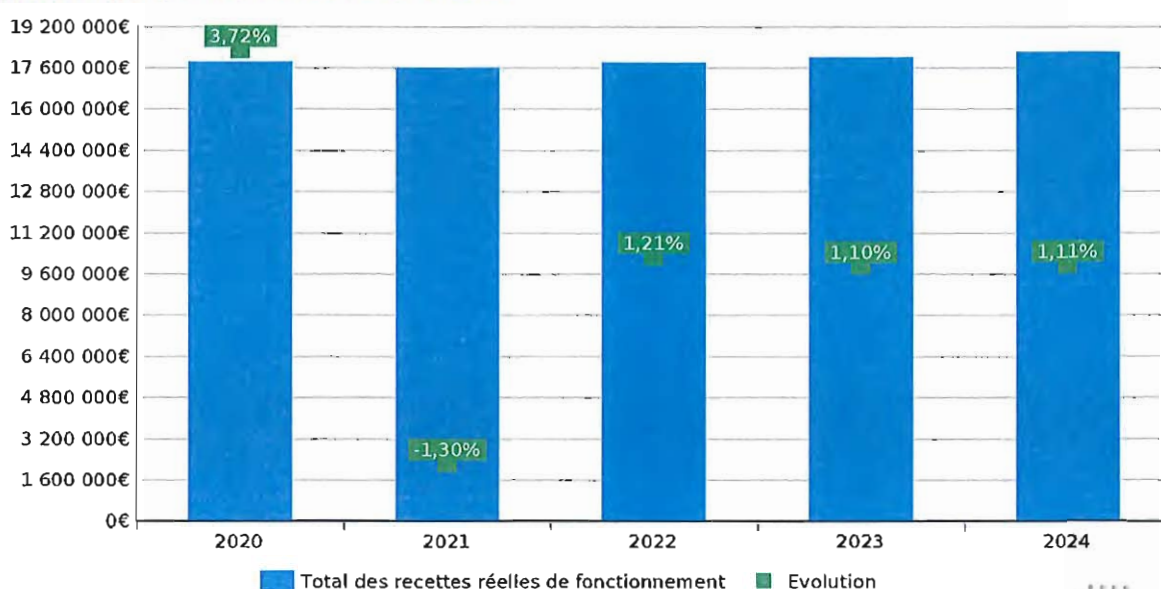
- Les recettes de fonctionnement et leur évolution

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	17 832 773	3,72 %	85
2021	17 601 123	-1,3 %	84
2022	17 814 136	1,21 %	85
2023	18 010 563	1,1 %	86
2024	18 210 919	1,11 %	87

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période :

	Évolution moyenne (en %)	Évolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	0,53 %	2,12 %

Recettes de fonctionnement



Les principales recettes de fonctionnement

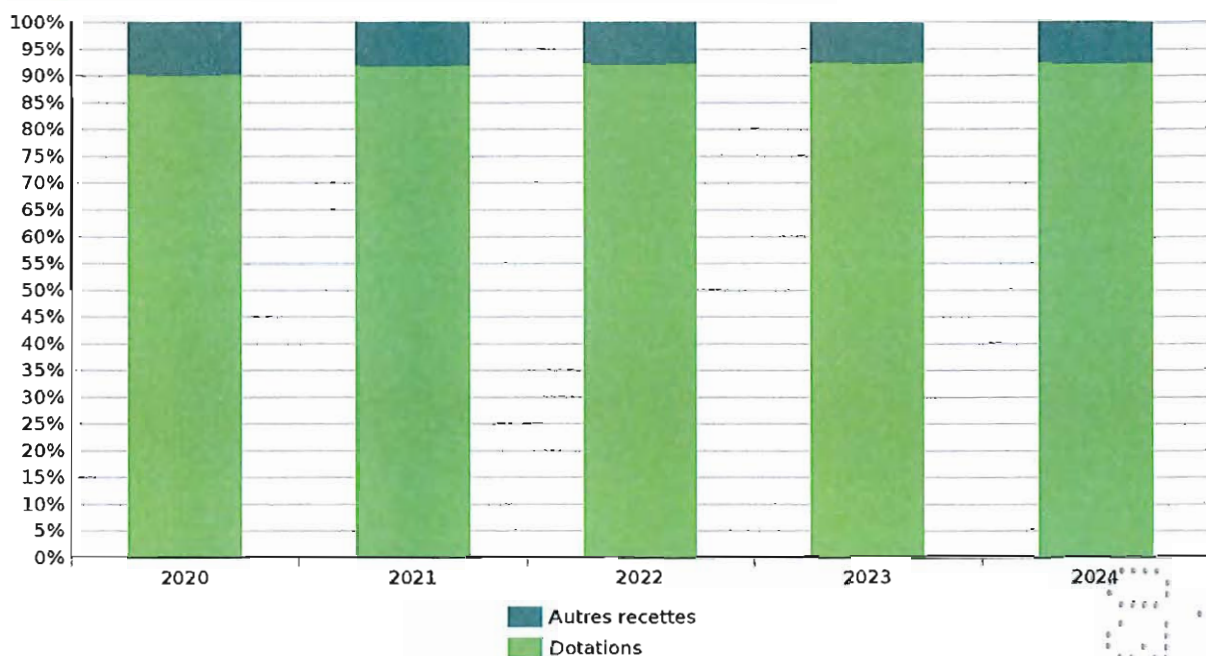
Contributions et dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (Les participations du département, des communes, des groupements).

	2020	2021	2022	2023	2024
Total	16 075 083	16 172 623	16 430 636	16 627 063	16 827 419
Contribution département	9 576 723	9 628 774	9 821 349	10 017 776	10 218 132
Contribution des communes	3 869 968	3 872 657	3 911 384	3 911 384	3 911 384
Contribution EPCI	2 628 392	2 671 192	2 697 904	2 697 904	2 697 904

Autres recettes : Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

2020	2021	2022	2023	2024
1 757 690	1 428 500	1 383 500	1 383 500	1 383 500

Répartition des recettes de fonctionnement



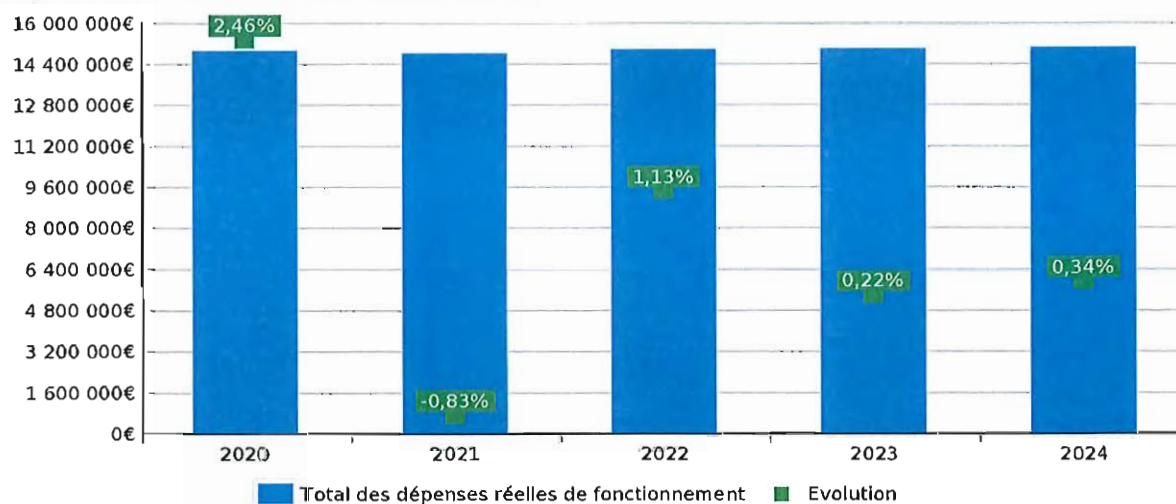
• Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	14 923 007	2,46 %	72
2021	14 799 363	-0,83 %	71
2022	14 966 229	1,13 %	72
2023	14 999 799	0,22 %	72
2024	15 050 374	0,34 %	72

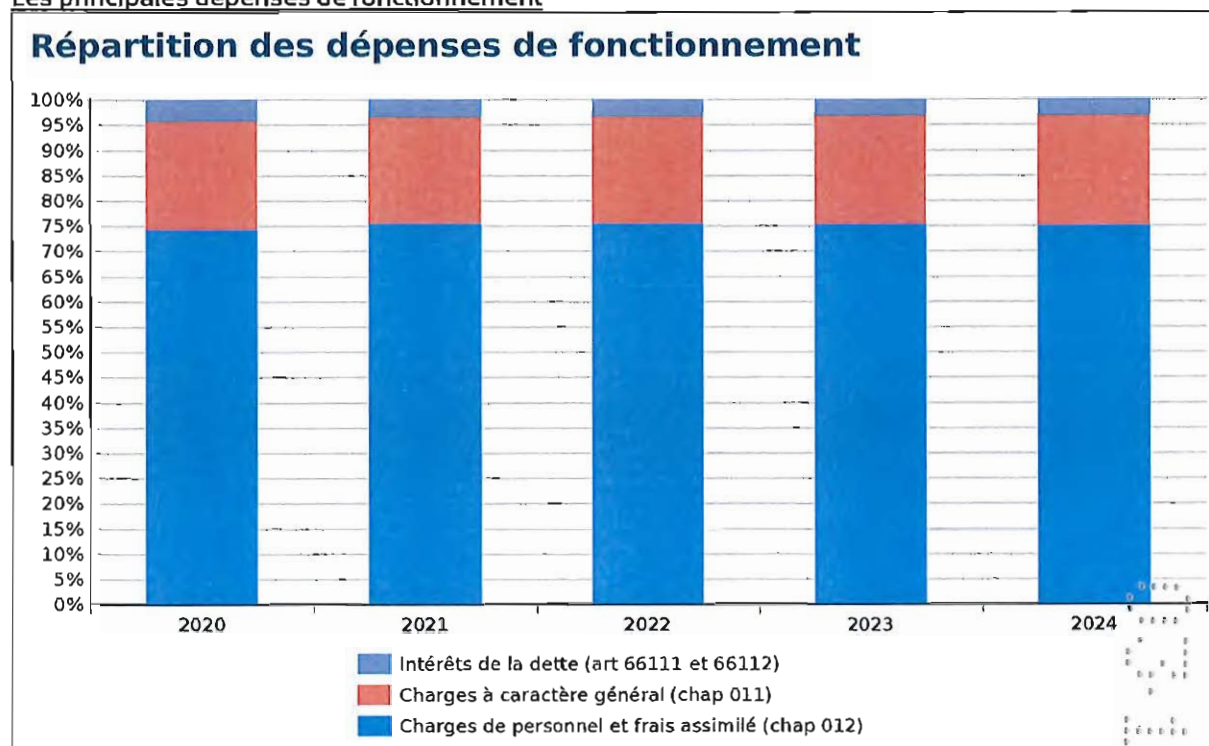
L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	0,21 %	0,85 %

Dépenses de fonctionnement



Les principales dépenses de fonctionnement



Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

2020	2021	2022	2023	2024
3 055 412	3 067 006	3 137 550	3 179 172	3 224 091

Elles pourraient augmenter en fonction de la pandémie du COVID-19.

Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective. Les ICNE compris.

2020	2021	2022	2023	2024
606 717	511 654	496 011	481 814	472 722

Charges de personnel :

Elles comprennent les dépenses du chapitre 012 (masse salariale – indemnités des sapeurs-pompiers volontaires et retraite des anciens sapeurs-pompiers volontaires). La prospective financière n'intègre pas le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers entre 2021 et 2024.

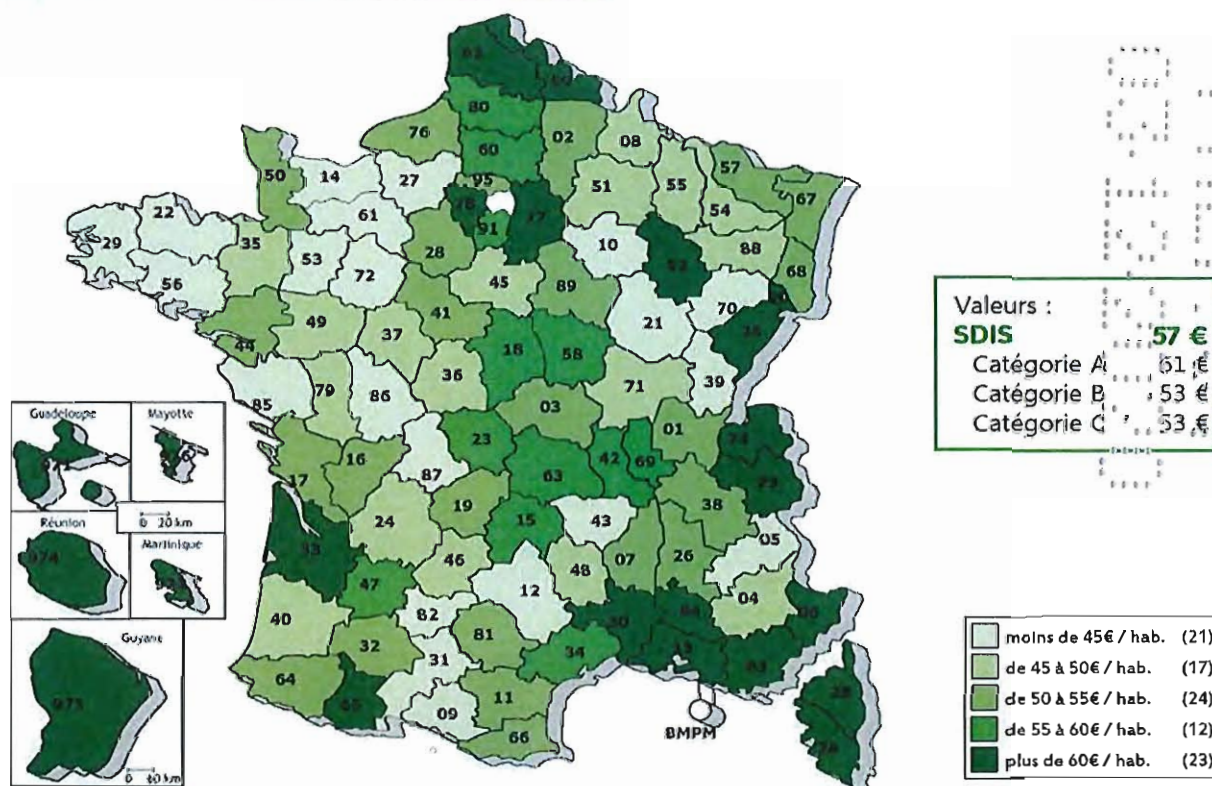
Ces dépenses peuvent être amenées à évoluer à la hausse en fonction de l'activité opérationnelle.

2020	2021	2022	2023	2024
10 582 052	10 973 196	11 115 162	11 121 306	11 136 055

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2020	2021	2022	2023	2024
70,91 %	74,15 %	74,27 %	74,14 %	73,99 %

Dépenses de personnel par habitant



(source statistique des services d'incendie et de secours – édition 2020)

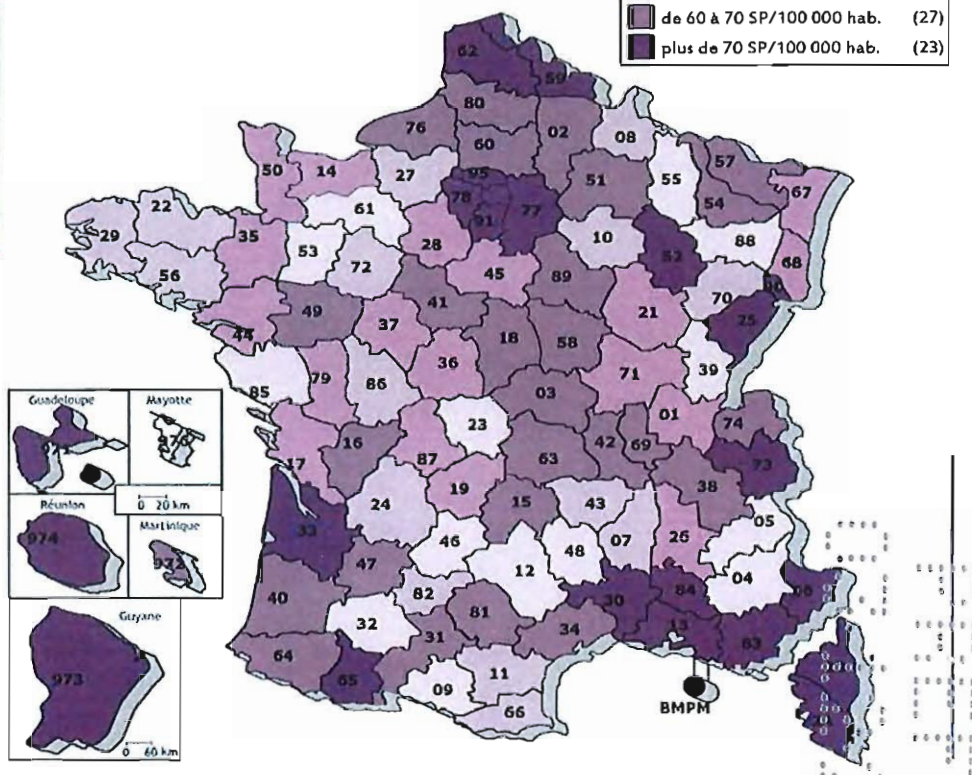


SPP-SPM (SSSM inclus)

Valeurs :

France	75
SDIS	67
Catégorie A	75
Catégorie B	61
Catégorie C	55
BSPP	121
BMPM	268

moins de 40 SP/100 000 hab.	(14)
de 40 à 50 SP/100 000 hab.	(15)
de 50 à 60 SP/100 000 hab.	(18)
de 60 à 70 SP/100 000 hab.	(27)
plus de 70 SP/100 000 hab.	(23)

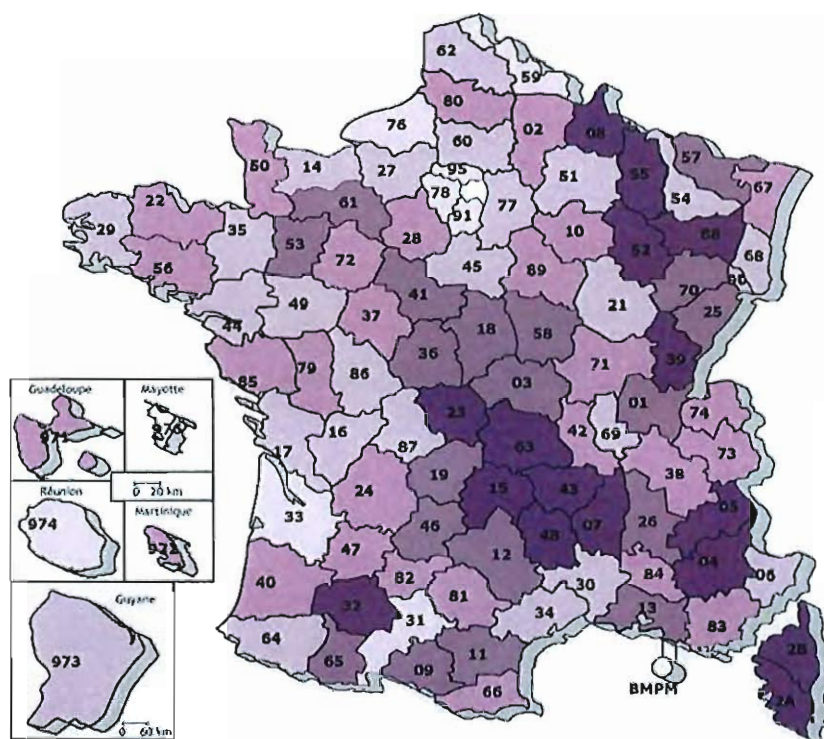


SPV intégrés (SSSM inclus)

Valeurs :

SDIS	302
Catégorie A	239
Catégorie B	315
Catégorie C	448

moins de 200 SP/100 000 hab.	(8)
de 200 à 300 SP/100 000 hab.	(24)
de 300 à 400 SP/100 000 hab.	(28)
de 400 à 500 SP/100 000 hab.	(19)
plus de 500 SP/100 000 hab.	(16)



(source statistique des services d'incendie et de secours – édition 2020)

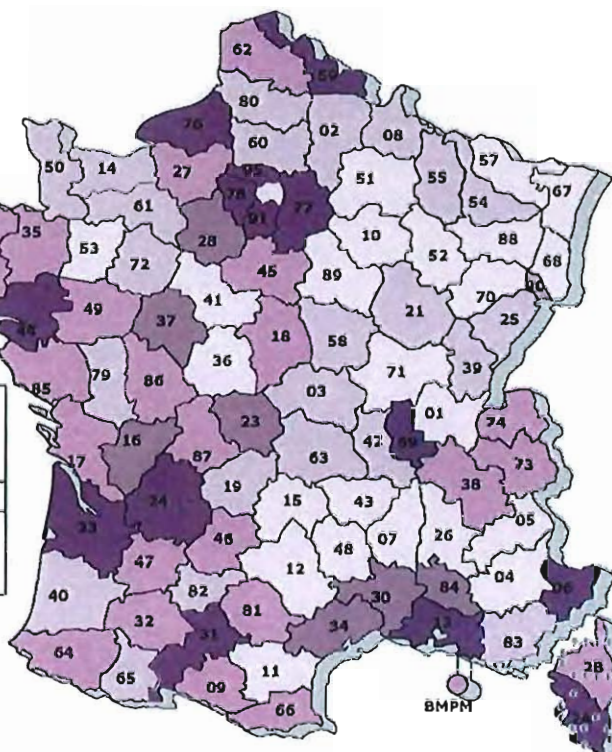
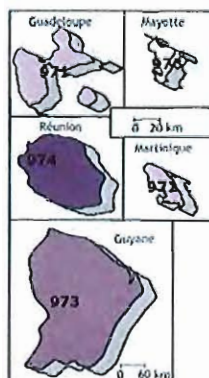


Taux de PATS

(Effectif non sapeur-pompier / effectif SIS)

Valeurs :	
France	4,5 %
SDIS	4,6 %
Catégorie A	5,9 %
Catégorie B	3,9 %
Catégorie C	3,7 %
Militaires	1,1 %

moins de 3 %	(24)
de 3 à 4 %	(25)
de 4 à 5 %	(25)
de 5 à 6 %	(8)
plus de 6 %	(15)



Soldes intermédiaires de gestion

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

2020	2021	2022	2023	2024
3 410 545	3 237 083	3 267 651	3 416 289	3 557 627

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

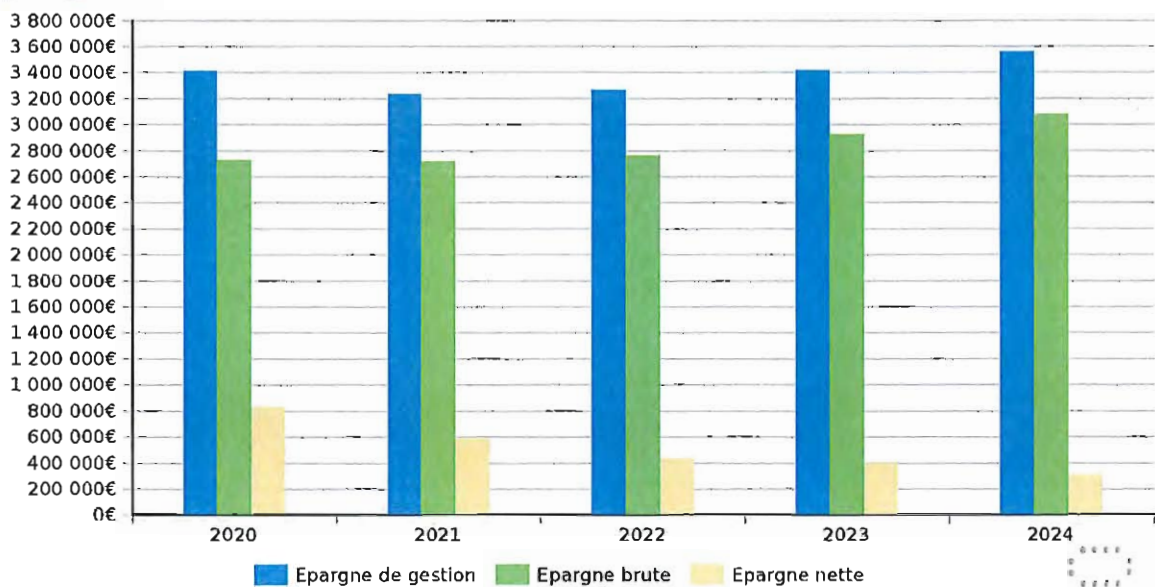
2020	2021	2022	2023	2024
2 729 096	2 716 760	2 762 907	2 925 765	3 075 545

	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'épargne brute (en %)	15,46 %	15,51 %	15,58 %	16,32 %	16,97 %

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

2020	2021	2022	2023	2024
827 721	586 759	435 022	398 639	306 213

Epargnes



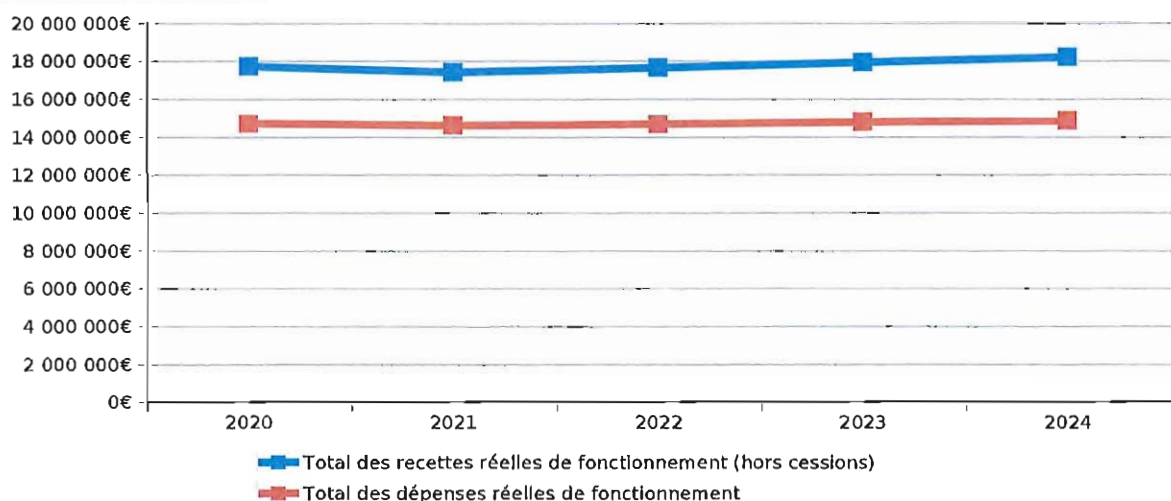
Effet de ciseau

Effet de ciseau : Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation hors cession (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	17 652 103	17 516 123	17 729 136	17 925 563	18 125 919
Evolution n-1	2,94 %	-0,77 %	1,22 %	1,11 %	1,12 %
Dépenses de fonctionnement	14 923 007	14 799 363	14 966 229	14 999 799	15 050 374
Evolution n-1	2,46 %	-0,83 %	1,13 %	0,22 %	0,34 %

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

Effet de ciseau



Ratios de la prospective

En résumé, les différents ratios de la prospective qui vous a été présentée.

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles totales par habitant	99,3 €/hab	105 €/hab	104,3 €/hab	102 €/hab	97,9 €/hab
Dépenses de personnel par habitant	50,7 €/hab	52,6 €/hab	53,3 €/hab	53,3 €/hab	53,4 €/hab
Rigidité des charges	63,68 %	65,83 %	65,75 %	64,99 %	64,31 %
Coefficient d'autofinancement courant	94,35 %	96,18 %	97,08 %	97,31 %	97,85 %
Annuité de la dette rapportée aux produits de fonctionnement	14,48 %	15,06 %	15,9 %	16,75 %	17,85 %
Participation du département en € par habitant	45,9 €/hab	46,2 €/hab	47,1 €/hab	48 €/hab	49 €/hab
Participation des communes et EPCI	31,2 €/hab	31,4 €/hab	31,7 €/hab	31,7 €/hab	31,7 €/hab
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement	70,91 %	74,15 %	74,27 %	74,14 %	73,99 %
Capital restant dû au 1er janvier/Epargne brute	9,1 ans	9,6 ans	9,8 ans	9,5 ans	8,9 ans
Dépenses de fonctionnement en M€	15	15	15	15	15
Dépenses d'investissement en M€	6	7	7	6	5
Dépenses totale en M€	21	22	22	21	20

2. Le budget du SDIS des Alpes de Haute-Provence pour 2021

Il est présenté la tendance du prochain budget primitif 2021 qui, bien évidemment, sera discuté en commission des finances puis en conseil d'administration.

2.1 - Section de fonctionnement

2.1.1 - Recettes

Les contributions publiques revêtent une importance de premier ordre dans le financement du service. Elles constituent en effet la quasi-totalité de son financement.

S'agissant des collectivités publiques, comme cela a été évoqué précédemment et surtout en application des articles L1424-35 et R1424-35 du CGCT, le montant global des contributions des communes et des EPCI ne pourra excéder le montant global des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale de l'exercice précédent, augmenté de l'indice des prix à la consommation. La notification aux communes et EPCI doit obligatoirement intervenir avant le 31 décembre de l'année en cours.

L'indice retenu sera donc le dernier indice INSEE de la moyenne annuelle des prix à la consommation (avec tabac) prévue au **projet de loi de finances 2021 soit + 0,70 %**.

Concernant la contribution du Département au budget du SDIS pour l'année 2021, celle-ci a été indiquée dans la convention pluriannuelle (2018 – 2021), soit 9 628 774 euros hors plan

de recrutement de sapeurs-pompiers professionnels. Toutefois, conformément à la convention de 2018, ce montant pourra être augmenté en cours d'exercice pour tenir compte des charges exceptionnelles du S.D.I.S.

Les autres recettes de fonctionnement devraient augmenter d'environ 38 K€.

Les opérations d'ordre devraient représenter un montant de 767 520 euros contre 527 520 euros en 2020.

2.1.2 - Dépenses

Pour l'exercice 2021, nous continuerons notre démarche de **maîtrise des dépenses**, étant précisé que l'impact de l'augmentation du coût du carburant est à ce jour difficile à estimer au regard de l'activité opérationnelle et de l'évolution des cours.

Il convient de rappeler que les prévisions pour ces types de dépenses sont particulièrement délicates dans la mesure où elles sont directement liées à la conjoncture économique, au volume d'interventions et aux conditions météorologiques. C'est le cas des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires qui peuvent varier d'une manière importante en fonction des interventions.

Le chapitre 011, devrait augmenter de 95 000 afin de prendre en compte l'augmentation des dépenses d'électricité, de chauffage, de nettoyage des locaux avec les mesures liées au COVID 19 et de maintenances diverses.

Le chapitre 012 (masse salariale – indemnités des SPV – assurances des personnels – retraite des anciens sapeurs-pompiers) verrait une augmentation de 3,75 %.

Les frais financiers devraient diminuer de – 94 000 euros et les autres charges et risques courants augmenteraient de + 18 000 euros.

En ce qui concerne l'autofinancement, le volume financier inscrit sera identique à celui de 2020. A ce chiffre, et pendant 2 ans (2020 – 2021), il conviendra d'ajouter 30 000 euros d'étalement des charges liées à la pandémie du COVID-19.

D.2 - Section d'investissement

D.2.1 - Recettes

Le fonds de compensation de la TVA est estimé pour 2021 à **638 000 €**. Il est le résultat du retour de la TVA sur les investissements réalisés en 2020.

Les autres recettes d'investissement sont constituées des recettes propres que sont la dotation aux amortissements, l'excédent de fonctionnements de l'exercice antérieur (le cas échéant) et le recours à l'emprunt pour le solde des besoins. Ce dernier, qui fera l'objet d'un arbitrage en commission puis devant le conseil d'administration, est estimé, à **2,39 M€** soit en diminution de – 6,47% par rapport au budget primitif 2020.

Les subventions européennes des trois programmes PITEM-RISK engendreront un volume de recettes de **74 250 €**.

Comme les années précédentes, le SDIS sera très actif pour trouver de nouveaux moyens de financements en particulier au niveau européen.

D.2.2 - Dépenses

La programmation des opérations d'investissement sera déterminée par les choix de couverture du SDACR mais aussi les opérations votées en autorisation de programme et

crédits de paiement (PITEM RISK – caserne de Barcelonnette – système de gestion administrative et opérationnelle). S'y rajoutera les volumes financiers de renouvellement des matériels et de l'habillement avec le renouvellement et la mise à niveau des tenues d'intervention textiles.

Le programme d'équipement représenterait (AP/CP comprises) un volume de 3,62 M€ contre 4,40 M€ EN 2020.

La part du capital de la dette à rembourser sera de 2 150 000 euros contre 1 855 000 euros en 2020.

Les opérations d'ordre devraient représenter un montant de 767 520 euros contre 527 520 euros en 2020.

3. Rapport sur le développement durable

L'article L3311-2 du CGCT prévoit la production d'un rapport sur le développement durable préalable au débat d'orientations budgétaires. L'article L3241-1 du même code le rend applicable aux SDIS alors qu'il concerne initialement le Département.

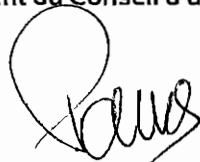
A ce jour, le SDIS 04 n'a pas mis en place de démarche structurée d'évaluation et de développement durable. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre d'actions sont menées ou envisagées au profit de l'environnement ou des personnels :

- Acquisition de matériels roulants aux normes environnementales en vigueur (actuellement Euro 6 pour les véhicules d'intervention) ;
- Généralisation des matériels d'intervention (feux de forêt notamment) aux normes de protection et de sécurité pour les personnels ;
- Tri et récupération effective des déchets par des entreprises spécialisées ;
- Prise en compte des préoccupations environnementales à l'occasion des travaux immobiliers (éclairages basse consommation lors des nouvelles constructions, isolation renforcée des portails, adaptation de modes de chauffage à l'utilisation des locaux...).

Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration de prendre acte de ce débat d'orientations budgétaires 2021 et de la présentation du rapport sur le développement durable.

Les membres du Conseil d'administration ont débattu des orientations budgétaires et du rapport sur le développement durable, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN